



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 6	Commission Statuts & Règlements
Pages 7 à 14	Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions
Pages 15 à 21	Commission Organisation des Coupes
Pages 22 à 38	Commission Départementale Football d'Animation
Pages 39 à 45	Commission CDIF
Pages 46 & 47	Commission des Terrains & Installations Sportives
Pages 48 à 54	Commission Futsal
Page 55	Commission des Délégués



Si le département avait déjà compté 400 arbitres, c'était durant la saison 2018/2019, jamais le District du Val-d'Oise de Football ne l'avait dépassé.



VERSION AU
15/03/2022

Les modules positionnés sur Mai sont désormais ouverts à l'inscription !



DIRIGEANT MÉRITANT



DÉSIGNEZ DÈS À PRÉSENT
VOTRE DIRIGEANT(E) MÉRITANT(E)
POUR LA SAISON 2021/2022 !

FAFA Emploi

Lancement du dispositif pour 2022/2023



N° 588 Édition du 18 Mars 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 14 MARS 2022

Présents : MM. FAUGERON - BAILLEZ- LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RÉSERVE

DE HERBLAY SUR SEINE

Match n°23466998 du 06 MARS 2022 SENIORS D2 A MARLY LA VILLE ES / HERBLAY SUR SEINE FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € HERBLAY SUR SEINE FC (réserve)

Réserve du club de **HERBLAY SUR SEINE FC** confirmée le 07 MARS 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **MARLY LA VILLE ES**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **MARLY LA VILLE ES** alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, cinq joueurs de l'équipe supérieure du club de **MARLY LA VILLE ES** ont participé à cette rencontre,

MALHERBE Jeremy licence 2388026299
WANZEKELA MAKANZU Gabriel licence 2543812310
MABUISI MBONGO Rica licence 2338160945
MORGADO Christophe licence 2338145905
MUNDALA Chris licence 2398055354

Réserve recevable en la forme et fondée

Match de référence : **ST MAUR F. MASC. VGA / MARLY LA VILLE ES SENIORS R3 D du 13/02/2022.**

La commission donne match perdu par pénalité au club de MARLY LA VILLE ES pour la participation des joueurs nommés ci-dessus.

CREDIT : HERBLAY SUR SEINE FC : 43,50 €
DEBIT : MARLY LA VILLE ES : 53,50 €

MARLY LA VILLE ES 0 BUT : -1 POINT
HERBLAY SUR SEINE FC 3 BUTS : 3 POINTS



DE SPORTIFS DE GARGES

Match n°23679579 du 05 MARS 2022 FUTSAL D1 A SPORTIFS DE GARGES 2 / GARGES DJIBSON ASC 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SPORTIFS DE GARGES 2 (réserve)

Réserve du club de **SPORTIFS DE GARGES 2 confirmée** le 28 FEVRIER 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **GARGES DJIBSON ASC 3**, ces joueurs sont susceptibles de ne pas être qualifié à la date du 16/01/2022.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, un joueur de l'équipe supérieure du club de **GARGES DJIBSON ASC** a participé à cette rencontre,

ZOLA Jeremy licence 2545568108

Réserve recevable en la forme et fondée

Match de référence : **CHAMPS A. FUTSAL C. / GARGES DJIBSON ASC 2 FUTSAL R1 du 19/02/2022.**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **GARGES DJIBSON ASC** pour la participation du joueur nommé ci-dessus.

CREDIT : SPORTIFS DE GARGES 2 : 43,50 €
DEBIT : GARGES DJIBSON ASC : 53,50 €

GARGES DJIBSON ASC : 0 BUT : -1 POINT
SPORTIFS DE GARGES 2 : 3 BUTS : 3 POINTS

ÉVOCATION

DE ECOUEN FC

Match n°234497016 du 13 FEVRIER 2022 SENIORS D1 ECOUEN FC / ST LEU 95 FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEN FC (évocation)

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ST LEU 95 FC** sur la présence et la participation du joueur **BAMBA Stéphane licence 2548597020** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **BAMBA Stéphane licence 2548597020** est susceptible d'être en état de suspension.

Réponse impérative avant le 21/03/2022 avant 12h00



DE RC ARGENTEUIL

Match n°24359167 du 27 FEVRIER 2022 COUPE DU COMITE U16 ARGENTEUIL RC 2 / CORMEILLAIS ACS

La commission convoque pour le lundi 28 mars 2022 à 18h00.

Motif : Joueurs non-inscrits sur la FMI ayant participé au match

Les arbitres Officiels du DVOF,

- **M HAMNACHE Sidi Mohamed** arbitre central
- **M COULIBALY Bandiougou** arbitre assistant
- **CHIAHOU Mustapha** arbitre assistant

Pour le club ARGENTEUIL RC,

- **M MENDES CARDOSO Jérémie** délégué licence 254554954
- **M TRAORE Abdoulaye** capitaine licence 2547591570
- **M YAGOUBI Mohamed** éducateur licence 2318069636

Pour le club CORMEILLAIS ACS,

- **M BRETON Stéphane** délégué licence 2546838687
- **M SLIMANI Sani** licence 2546961521
- **M LEBEAU Mickael** licence 2544288268
- **M GONTHIER Clément** joueur licence 9603516556
- **M DRABO Idrissa** joueur licence 2547544392
- **M NOBRE Enzo** joueur licence 2546396013
- **M CISSE Gaoussou** joueur licence 2547205753

Présence obligatoire sous peine de sanctions.

DE BRUYERES BERNES USM

Match n°23470571 du 06 MARS 2022 ANCIENS D3 BERNES BRUYERES USM / THILLAY ESM

La commission convoque pour le lundi 28 mars 2022 à 18h30.

Motif : Joueur non inscrit sur la FMI ayant participé au match

Les arbitres Officiels du DVOF,

M FOURMANN Rudy

Pour le club BERNES BRUYERES USM,

M ZEBOUJDI Kamal arbitre assistant licence 2368014313
M LOPES Da Silva Cédric délégué licence 2348023409
M DOIREAU Nicolas capitaine licence 2311108722

Pour le club THILLAY ESM,

M LAPORTE Stéphane arbitre assistant licence 2339978855
M BAAR Abdelaziz délégué licence 2543724834
M HADJ ABDELKADER Mohamed capitaine licence 2368022076
M DAUSSET Christophe éducateur licence 2388077589
M SEBELIN Anthony joueur licence 2330012191
M FRANCISCO Christophe joueur licence 2368043139

Présence obligatoire sous peine de sanctions.



RÉSERVE

DE BERNES BRUYERES USM

Match n°23497854 du 05 MARS 2022 U14 D3 C BERNES BRUYERES USM 1 / PERSAN US 03 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BERNES BRUYERES USM 1 (réserve)

La commission ne peut pas prendre en compte la réserve de BERNES BRUYERES USM 1 lorsque les deux équipes ont décidé de prendre part à la rencontre. La situation 3 du procès-verbal du comité exécutif de la FFF précise à ce sujet, dans la mesure où il est question de la protection de la santé des licenciés et non des conditions habituelles de qualification et participation des joueurs, les procédures des réserves, de la réclamation et de l'évocation ne sont pas admises, étant entendu que le club de BERNES BRUYERES USM 1 n'a pas refusé de jouer la rencontre.

Il est reconnu le droit de refuser de jouer lorsque au moins un joueur adverse ne présente pas de passe sanitaire valide.

La commission dit score acquis sur le terrain.

REPRISE DU DOSSIER

ÉVOCATION

DE ST PRIX ES

Match n°23470312 du 13 FEVRIER 2022 ANCIENS D2 A ST PRIX ES 11 / ERAGNY FC 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 ST PRIX ES 11 (évocation)

A la suite de la réception de la réelle feuille de match papier du 09/01/2022, la Commission procède au retrait de sa décision du 28/02/2022 qui est irrégulière. Evocation non fondée.

La commission dit score acquis sur le terrain.

**ST PRIX ES 11 : 2 BUTS : 0 POINT
ERAGNY FC 11 : 3 BUTS : 3 POINTS**

RÉCLAMATION

DE GARGES FCM

Match n°24384524 du 26 FEVRIER 2022 CVO U14 GARGES FCM / SAINT BRICE FC

Réclamation du club de GARGES FCM sur le changement d'arbitre assistant du club de SAINT BRICE FC.
La commission remercie l'arbitre officiel pour son rapport.

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif. Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité. Si la réclamation est recevable, le Club adverse en reçoit communication par l'Organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans un délai qui lui est imparti.

Réclamation irrecevable, la mise en cause de la participation ou de la qualification est exclusivement sur des joueurs.

La commission dit score acquis sur le terrain.

M FAUGERON Jean Luc n'a pas participé à la décision.



TOURNOI VIARMES ASNIÈRES OL

Homologation du tournoi du 16 AVRIL 2022 U6 U7.
Tournoi homologué

Homologation du tournoi du 17 AVRIL 2022 U8 U9.
Tournoi homologué
Participation : 20€

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 07 MARS 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

À la suite du mail du 09 mars 2022 du club OSNY FC.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A

Journée du 12 FEV. 2021

Courdimanche AS 1	Osny FC 1	Courdimanche AS 1 responsable
-------------------	-----------	-------------------------------

Osny F.C. 1 : RETRAIT AMENDE



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 15 MARS 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière - Sabaté - Sénécal -Traon.

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité).

Excusé : M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses. Aucune demande par mail ne sera prise en compte par mail ne sera prise en compte par la Commission

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 27/03/2022 : OL MONTIGNY / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matchs à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matches à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matches à huis clos.

Matches concernés à domicile :

- 27/03/2022 : US PERSAN 03 / FC GOUSSAINVILLE 2
- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 20/03/2022 : FC HERBLAY 1 / EMMB 1
- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION CDPME du 28/02/2022

ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 – PERSAN US 03 2

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match U16 D3 Poule D n°23491556 ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES / PERSAN US 03 02, la Commission décide :

- Match aller à jouer le 17/04/2022 à 13H
 - 1 arbitre officiel à la charge de l'ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1
 - Match se jouera à huis clos sur les installations de l'ENT. VIARMES BEAUMONT MOURS 1
 - Pas d'autre match ce jour-là sur les installations
 - Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont



les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

- Match retour à jouer le 22/05/2022 à 13H
 - o Match se jouera à huis clos sur les installations de Persan (Stade Deschamps)
 - o Pas d'autre rencontre ce jour-là sur les installations
 - o 1 arbitre officiel à la charge de Persan
 - o Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

CLUBS EN INFRACTION COMPTE CLUB (Art. 3.6.3a du RS du DVOF)

Week end des 18 et 19 février 2022

MCA CDM D1

Match n°23469319 du 20/02/2022

1 point de pénalité

Week end des 6 et 13 mars 2022

ACS CORMEILLAIS Seniors D3 Poule C

Match n°23467905 du 06/03/2022

1 point de pénalité

Week end des 6 et 13 mars 2022

ACS CORMEILLAIS CDM D1

Match n°23469328 du 06/03/2022

1 point de pénalité

Week end des 6 et 13 mars 2022

PORTUGAIS PERSAN Anciens D4 Poule B

Match n°23471106 du 13/03/2022

1 point de pénalité

Week end des 6 et 13 mars 2022

MCA CDM D1

Match n°23469327 du 06/03/2022

1 point de pénalité

Week end des 6 et 13 mars 2022

MCA CDM D1

Match n°23469335 du 13/03/2022

1 point de pénalité

REMERCIEMENTS ARBITRES

- SANOGO Alhassane
- LAFRANCA Bernard



COURRIERS CLUBS

MONTMORENCY FC

Après audition des personnes convoquées, la COC constate que le club du FC MONTMORENCY n'a pas tout mis en œuvre pour le bon déroulement de la rencontre.

La Commission décide : match perdu par pénalité au club du MONTMORENCY FC

U14 D3 Poule A

Match n°23497683 du 12/03/2022

FC MONTMORENCY 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1

FC MONTMORENCY 1	-1 pt	0 but
PUISEUX LOUVRES 95 1	3 pts	1 but

PERSAN 03 US / JOUY LE MOUTIER FC

Seniors D3 Poule A

Match n°23467642 du 13/02/2022

PERSAN 03 US 1 / JOUY LE MOUTIER FC 2

Match perdu aux 2 clubs : il apparaît clairement que les 2 clubs ne justifient pas au moment de la rencontre de suffisamment de joueurs répondant aux conditions sanitaires optimales préconisées par les instances fédérales

PERSAN 03 US 2	-1 pt	0 but
JOUY LE MOUTIER FC 2	-1 pts	0 but

FRANCONVILLE FC

U14 D2 Poule A

Match n°23497460 du 12/03/2022

FRANCONVILLE FC 2 / GARGES FCM 1

La Commission décide : match à jouer le 26/03/2022 avec 3 arbitres officiels à la charge du club de Franconville

VIARMES ASNIERES OL

Courriel du 10/03/2021

La COC a eu la confirmation du résultat pour l'arbitre de la rencontre

ARGENTEUIL FC

La COC ne peut traiter votre demande ; manquent le n° et la date du match

ARGENTEUIL RC

Courriel du 15/03/2022

La COC ne peut traiter votre demande ; manquent la catégorie et la date du match

DATES – TERRAINS – HEURES

PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. CC

Courriel du 15/03/2022

Anciens D2 Poule A

Match n°23470319 du 20/03/2022

PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. CC 11 / FOSSES FU 11

Le match se déroulera au stade Auguste Delaune 5 bis place des Vosges 95100 Argenteuil

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**PORTUGAIS PERSAN ASC**

Courriel du 15/03/2022

Anciens D4 Poule B

Match n°23471113 du 17/04/2022

FCM VAUREAL 12 / PORTUGAIS PERSAN ASC 12

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

GROSLAY FC

Courriel du 11/03/2022

Critérium + 55 ans

Match n°23486379 du 20/03/2022

GROSLAY FC 25 / CHEMINOTS OUEST 25

Nouvelle date : 10/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SAINT PRIX ES

Courriel du 11/03/2022

Critérium + 55 ans

Match n°23486303 du 17/04/2022

ENT. SAINT PRIX GAFEPB 25 / ESSG 25

Nouvelle date : 10/04/2022

Nouvelle installation : Stade d'EBATS 1 au PLESSIS BOUCHARD

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MENUCOURT AS

Courriel du 12/03/2022

Seniors D2 Poule B

Match n°23467235 du 08/05/2022

MENUCOURT AS 1 / ROISSY EN FRANCE US 1

Nouvelle date : 17/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES A JOUER

26/03/2022

U14 D2 Poule A

Match n°23497463

ADAMOIS OM 1 / CORMEILLAIS ACS 1

U14 D2 Poule A

Match n°23497460

FRANCONVILLE FC 2 / GARGES FCM 1

16/04/2022

U14 D4 Poule B

Match n°23885798

ENTENTE ECOUEN BOUFFEMONT 2 / AUVERS ENNERY FC 1



17/04/2022

U16 D3 Poule A

Match n°23491241

CORMEILLAIS ACS 3 / THILLAY ESM**Seniors D4 Poule C**

Match n°23468576

PARMAIN AC 2 / FOSSES UF 2**Seniors D4 Poule C**

Match n°23468580

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / GAFEPB 1

22/05/2022

Seniors Féminines D1

Match n°23734707

MARLY LA VILLE ES 1 / GARGES LES GONESSE FCM 1**Anciens D3 Poule A**

Match n°23470607

SAINT PRIX ES 12 / LE THILLAY ESM 12**Anciens D2 Poule A**

Match n°23470343

SAINT PRIX ES 1 / FOSSES FU 11**U16 D2 Poule B**

Match n°23491137

SAINT PRIX ES 1 / ENT. ECOUEN BOUFFEMONT1

1^{er} FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

PRESLES USL

U18 D3 Poule B

Match n23786786 du 13/03/2022

BEZONS USO 2 / PRESLES USL 1**PRESLES USL 1 -1pt 0but****BEZONS USO 2 3pts 5buts**

1^{er} FORFAIT AVEC AMENDE

MAGNY EN VEXIN FC

U14 D3 Poule C

Match n°23497861 du 12/03/2022

FC SAINT BRICE 3 / FC MAGNY EN VEXIN 1**FC MAGNY EN VEXIN Amende 24€****FC MAGNY EN VEXIN -1pt 0but****SAINT BRICE 3 3pts 5buts**

**MARLY LA VILLE ES**

Seniors Féminines D1

Match n°23734699 du 12/03/2022

EMMB 1 / ES MARLY LA VILLE 1**ES MARLY LA VILLE 1** Amende 31€

ES MARLY LA VILLE 1	-1pt	0but
EMMB	3pts	5buts

TAVERNY COSMO

Vétérans +45 ans Poule A

Match n°23469604 du 13/03/2022

OL MONTIGNY 15 / COSMO TAVERNY 15**COSMO TAVERNY 15** Amende 31€**SAINT BRICE FC**

U16 D3 Poule A

Match n°23491239 du 13/03/2022

ARGENTEUIL RC 3 / FC SAINT BRICE 3**FC SAINT BRICE 3** Amende 24€

FC SAINT BRICE 3	-1pt	0but
ARGENTEUIL RC 3	3pts	5buts

2^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE**DOMONT FC**

U16 D3 Poule B

Match n°23491372 du 13/03/2022

FC DOMONT 1 / SFC CHAMPAGNE 95 1**FC DOMONT 1** Amende 27.50€

FC DOMONT 1	-1pt	0but
SFC CHAMPAGNE 95 1	3pts	5buts

ROISSY EN FRANCE US

U16 D3 Poule C

Match n°23857391 du 13/03/2022

FC MONTMORENCY 1 / US ROISSY EN FRANCE 2**US ROISSY EN FRANCE 2** Amende 27.50€

US ROISSY EN FRANCE	-1pt	0but
FC MONTMORENCY 1	3pts	5buts

ENT. BOISSY OSNY

CDM D2 Poule B

Match n°23736944 du 13/03/2022

THILLAY ESM 5 / ENT. BOISSY OSNY 5**ENT. BOISSY OSNY 5** Amende 37.50€

ENT. BOISSY OSNY 5	-1pt	0but
THILLAY ESM 5	3pts	5buts



3^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE

PRESLES USL

CDM D2 Poule B

Match n°23736948 du 13/03/2022

PRESLES USL 5 / JOUY LE MOUTIER FC 6**PRESLES USL 5 Amende 41.50€**

PRESLES USL 5	-1pt	0but
JOUY LE MOUTIER FC 6	3pts	5buts

FORFAIT GÉNÉRAL

PRESLES USL

CDM D2 Poule B

Amende : 72€

Secrétaire de Séance

M. SENEAL

Président de Séance

Mme SYLVESTRE



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 08 MARS 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Lacour – Maillet – N'Diaye.

Excusés : MM. Moukrim - Lalotte

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 15H00**
- **16 ans (U16) 14H30**
- **18 ans (U18) 14H30**
- **Seniors 14H30**
- **Seniors CDM 09H30**
- **Anciens /dimanche matin 09H30**
- **Féminines U15F U18F 15H00**
- **Et SENIORS**

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 13H00**
- **16 ans (U16) 12H30**
- **18 ans (U18) 12H30**
- **Seniors 12H00**

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

**Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.**



RESTITUTION DES COUPES DU VAL-D'OISE ET COMITÉ

MONTIGNY OL

Suite à la non-restitution de la coupe COMITE ANCIENS, votre club se voit imputé d'une Amende de 160 €

ORGANISATION DES FINALES DU COMITÉ

Ordre des rencontres :

- 1 . ANCIENS - 9h15**
- 2 . U14 - 11H15**
- 3 . U16 - 14H**
- 4 . SENIORS LESTRUHAUT - 16H**

ATTENTION : Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envois.



**COUPE DU COMITÉ
JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2**

FINALE du 26 MAI 2022 A 16H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ST LEU 95 FC 2	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3

COUPE DU COMITÉ ANCIENS

FINALE du 26 MAI 2022 A 09H30

Match	CLUB	CLUB
1	MENCOURT AS 12	GROSLAY FC 12

COUPE DU COMITÉ 14 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 11H15

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SAINT OUEN L'AUMONE AS 2	RC ARGENTEUIL 2

**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS
CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC 1	GARGES FCM 1
2	ST OUEN L'AUMONE AS 1	ADAMOIS OL 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ARGENTEUIL RC	ST OUEN L'AUMONE AS
2	ST BRICE FC	ST LEU 95 FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U16

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC
2	ARGENTEUIL FC	CERGY PONTOISE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U14 CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	PERSAN US 03
2	ST LEU 95 FC	ST BRICE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	ERAGNY FC	BEZONS USO



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 15 ANS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC
2	JOUY LE MOUTIER FC	SARCELLES AAS

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 45 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	NEUVILLE SUR OISE AS 15	COSMO TAVERNY 15
2	MONTSOULT BAILLET US 15	ENT OSNY BOISSY 15

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 55 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VIARMES ASNIERES OL 25	HERBLAY SUR SEINE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	FRANCONVILLE FC 25

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	GARGES FCM
2	HERBLAY SUR SEINE FC	ECOUEEN FC

SARCELLES AAS

Mail du 08/03/2022

Nous avons pris connaissance de votre demande pour jouer cette rencontre le 22/03/2022 mais actuellement nous n'avons pas reçu l'accord de Garges. Pour l'instant cette rencontre est toujours fixée au 26/05/2022.



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL CDM

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS	ADAMOIS OL
2	GARGES FCM	FRANCONVILLE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL FUTSAL

QUARTS DE FINALE DU 11 AVRIL 2022

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMAGNY FOOT SALLE	ARGENTEUIL FC
2	MONTMORENCY FUTSAL	SPORTIFS DE GARGES
3	ATTAINVILLE FUTSAL C.	SANNOIS FUTSAL C.
4	EAUBONNE CSM	MARCOUVILLE CITY CP 2

DEMI-FINALES DU 2 MAI 2022

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	ASPTT CERGY PONTOISE
2	VALLEE DU SAUSSERON	PUISEUX LOUVRES 95 FC

Animateur de séance : M Maillet
Secrétaire de séance : MME CYPRIEN



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 14 MARS 2022

Présents : MM Jasemin – Le Nagard – Senecal.

Assiste : M. Allard (CTDAP).

Excusées : Mme Gontarczyk (Présidente), Mme Bastos, Mme Escroignard (Comité).

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 13 03 22

Pris note de votre demande de report des rencontres U12/U13 Série 2 Gr E & F du 19-03 22 en raison du carnaval à l'Isle Adam. Matches n° **24367838 et 24367872** contre Cosmo Taverny **au 16 04 22.**

Accord de la commission

ARGENTEUIL FC : Mail du 10 03 22

Pris note de l'adresse du stade pour le Festival U13 du 19 03 22.

ARNOUVILLE FAS : Mail du 11 03 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur Festival Foot U13 à Argenteuil RC – Centre n° 12.

AUVERS-ENNERY FC : Mail du 10 03 22

Pris note de l'envoi de la feuille de match demandée.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 12 03 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 pour les rencontres n° 24364695 et 24364740 du 19 03 22 à Bruyères-Bernes Usm pour cause de classe de neige.

BEZONS USO : Mail du 14 03 22

Pris note de l'annulation du plateau U8 du 12 03 22 à Bezons suite erreur administrative au club.

ENT. BOISSY-CORM-CHARS-ARRONVILLE : Mail du 08 03 22

Pris note de votre impossibilité d'organiser les plateaux U9 du 26 03 22 et du 16 04 22.

CERGY-PONTOISE FC : Mail du 14 03 22

Réception des feuilles de plateau du 12 03 22.

CERGY-PONTOISE FC : Mail du 14 03 22

Réception des feuilles du centre de Festival U13.

CORMEILLAIS ACS : Mail du 08 03 22

Réception des feuilles de matchs demandées.

DOMONT FC : Mail du 14 03 22

Réception des feuilles de plateau du 12 03 22.

ENTENTE MMB : Mail du 10 03 22 (Footclubs)

Demande de changement de dates pour vos rencontres U12/U13 Série 4 Gr E-F-G-H contre Cergy-Pontoise Fc
Matches n° 24369386 – 24369432 – 24373434 et 24374201.

Nouvelle date le **samedi 16 04 22.**

La commission ne peut valider le changement de date, Cergy-Pontoise Fc jouant déjà en critérium contre Jouy le Moutier Fc.

ENTENTE MMB : Mail du 14 03 22

Réception des feuilles du centre de Festival U13

ENTENTE MMB : Mail du 14 03 22

Réception des feuilles de plateau du 12 03 22.

FRETTOISE ES : Mail du 12 03 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 et U9 sur les plateaux du 12 03 22 à Montmorency et Eragny.

MAGNY FC : Mail du 11 03 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 pour les rencontres n° 24364780 et 24364825 du 12 03 22 à Roissy US.

OSNY FC : Mail du 08 03 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur Festival Foot U13 à St Brice FC – Centre n° 3.

PARMAIN AC : Mail du 09 03 22

Pris note de votre impossibilité d'organiser le plateau U9 du 12 03 22.

PARMAIN AC : Mail du 09 03 22

Pris note de l'arrêté municipal de fermeture du terrain pour la rencontre U10/U11 n° 24364646 du 12 03 22 contre Presles Usl.



PERSAN US : Mail du 12 03 22
Réception des feuilles du centre de Festival U13.

PIERRELAYE FC : Mail du 11 03 22
Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur le plateau du 12 03 22 à Jouy le Moutier Fc.

ROISSY US : Mail du 12 03 22
Pris note de votre réclamation concernant l'amende de 10€ pour absence au plateau U6/U7 du 29 01 22
Pris note de votre forfait avisé du 27 01 22.
La commission demande au secrétariat d'annuler l'amende de 10€.

SARCELLES AAS : Mail du 14 03 22
Pris note de votre impossibilité d'organiser le plateau du 26 03 22.

SURVILLIERS AV : Mail du 11 03 22
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U10/U11 pour les rencontres n° 24364692 et 24364737 du 12 03 22 à Pierrelaye Fc.

ST PRIX ES : Mail du 13 03 22
Pris note de l'erreur de date pour vos rencontres U10/U11 n° 24367208 – 24367236 – 24367264 et 24367292 contre Cergy-Pontoise Fc.
La commission demande au secrétariat de reprogrammer les rencontres au **samedi 19 03 22**.

VEMARS ST WITZ : Mail du 14 03 22
Pris note de votre demande d'engagement d'une 2^{ème} équipe U9.

VIARMES-ASNIERES OL : Mail du 14 03 22
Pris note de votre impossibilité de participer aux plateaux U8 et U9 à 8 prévus le 11 juin 2022.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 12 03 22
Réception des feuilles de plateau U9 du 12 03 22.

Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

- U7
- U9
- U7F
- U9F
- Futsal U7
- Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- [Sur le site du DVOF, rubrique](#) : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- [Sur Footclubs](#), dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

- [Sur Footclubs](#), dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »



Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :
<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-loutil/>

PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :

U6 /U7	Engagement	Période d'engagement
19 mars 2022	Automatique (Cion Foot Animation)	
2 avril 2022		
16 avril 2022		
21 mai 2022		
JND 18 juin 2022	sur Footclubs	01/04/2022-15/05/2022

U8 / U9	Engagement	Période d'engagement
12 mars 2022	Automatique (Cion Foot Animation)	
26 mars 2022		
9 avril 2022		
14 mai 2022	sur Footclubs	07/03/2022 au 31/03/2022
11 juin 2022		

PLATEAUX U9 - 3^{ème} PHASE

Comme annoncé lors de la réunion d'information de début de saison, les équipes U9 joueront à 8 (format U10/U11) à compter du Samedi 14 Mai 2022. La commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 journées à venir sur l'application FAL via Footclubs, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

PLATEAUX U8 - 3^{ème} PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

COUPE DU COMITÉ U12

4^{ème} TOUR DU SAMEDI 02 AVRIL 2022

La commission Foot Animation vous informe que le **4^{ème} tour est prévu le samedi 02 Avril 2022**. Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour seront réparties en 4 poules de 4 équipes par tirage au sort. L'équipe classée première (1 équipe par club au maximum) de chaque poule sera qualifiée pour la finale départementale du 08 Mai 2022.



CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 26 Mars 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 15 Mars 2022 et jusqu'au Vendredi 18 Mars 2022 à 16 Heures.
Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF

Le 3^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 2^{ème} tour

Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement même en cas de pluie.

Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Début de la jonglerie à 09h30 et des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 mn (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 mn

L'équipe première de chaque centre sera qualifiée (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la finale départementale qui aura lieu le Samedi 23 Avril 2022 - (1 équipe par club et par challenge)

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Les centres ne pouvant avoir lieu le Samedi 26 Mars seront reportés le Samedi 2 Avril et seront prioritaires sur le critérium



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2011

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2012

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2013 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.

Centre 1	SARCELLES AAS	Centre 2	ENTENTE SSG	Centre 3	MONTMAGNY SPORTS	Centre 4	OSNY FC
	SAINT BRICE FC 1		ENTENTE SSG 4		MONTMAGNY SPORTS 1		OSNY FC 1
	SAINT BRICE FC 3		ENTENTE SSG 1		DEUIL ENGHEN FC 1		ADAMOIS OL 1
	SARCELLES AAS 2		ARGENTEUIL RC 1		ENTENTE SSG 2		FRANCONVILLE FC 2
	SARCELLES AAS 1		ARNOUVILLE FAS 1		DEUIL ENGHEN FC 2		VEXIN AS 1

Centre 5	CORMEILLAIS ACS	Centre 6	ERAGNY AS	Centre 7	ERMONT AMS	Centre 8	GROSLAY FC
	CORMEILLAIS ACS 1		ERAGNY AS 1		ERMONT AMS 2		GOUSSAINVILLE FC 1
	CERGY PONTOISE FC 1		BEZONS USO 1		VILLIERS LE BEL FC 1		GROSLAY FC 1
	PERSAN US 1		ECOUEEN FC 1		VAUREAL FCM 1		SAINTE LEU FC 1
	JOUY LE MOUTIER FC 1		EZANVILLE-ECOUEEN US 1		VIARMES ASNIERES OL 1		SOISY AM FC 2



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2010

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2011

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur (se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.

Centre 1	ST OUEN L'AUMONE AS	Centre 2	GONESSE RC	Centre 3	JOUY LE MOUTIER FC	Centre 4	VILLIERS LE BEL FC
	SANT OUEN L'AUMONE AS 1		GONESSE RC 1		SARCELLES AAS 2		BRUYERES BERNES USM 1
	FRETTOISE ES 1		ARGENTEUIL FC 1		SARCELLES AAS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
	ERAGNY AS 2		ECOUEEN FC 1		GARGES FCM 1		ENTENTE SSG 1
	PERSAN US 1		MARLY LA VILLE ES 1		JOUY LE MOUTIER FC 1		ENTENTE SSG 2

Centre 5	HERBLAY S/SEINE FC	Centre 6	GOUSSAINVILLE FC	Centre 7	SAINT PRIX ES	Centre 8	SAINT LEU FC
	HERBLAY S/SEINE FC 1		GOUSSAINVILLE FC 1		SAINT PRIX ES 1		SAINT LEU FC 1
	MONTIGNY OL 1		MONTMORENCY FC 1		BEZONS USO 1		ERAGNY AS 1
	SOISY AM FC 1		ADAMOIS OL 1		ARGENTEUIL RC 2		CERGY PONTOISE FC 3
	CERGY PONTOISE FC 1		PUISEUX LOUVRES FC 1		ARGENTEUIL RC 1		CERGY PONTOISE FC 2

2^{ème} & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U10/U11

Ent BOISSY/CHARS/ARRON/CORM : 1^{2ème} et dernier appel de feuille de match n° 24371312 du 19 02 22 – critérium U10/U11 – série 1 contre ST LEU FC 6

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24364805 & 24364850 du 19 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre VILLIERS FC 5 & 6



PLATEAU U6/U7 du 12 02 22

JOUY LE MOUTIER FC : 2^{ème} et dernier appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de JOUY FC – MAGNY FC – OSNY FC et AUVERS-ENNERIE FC - centre n° 11 du plateau U6/U7 du 12 02 22

MONTIGNY OL : 2^{ème} et dernier appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTIGNY OL – FRANCONVILLE FC et ST OUEN AS - centre n° 13 du plateau U6/U7 du 12 02 22

MONTMORENCY FC : 2^{ème} et dernier appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTMORENCY FC – ARGENTEUIL RC – PRESLES USL et MONTMAGNY SP centre n° 14 du plateau U6/U7 du 12 02 22

VAURÉAL FCM : 2^{ème} et dernier appel de la feuille de présence du club de VAURÉAL FCM du plateau U6/U7 centre 14 du 12 02 22 à OSNY FC

AMENDES

COURDIMANCHE AS : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24367697 & 24371355 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre OSNY FC 1 & 2
Amende : 15€ x 2 = 30€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24367700 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ERMONT AMS 5
Amende : 15€

MONTIGNY OL : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24367744 & 24367789 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 4 & 5
Amende : 15€ x 2 = 30€

ARGENTEUIL FC : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24367792 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ARNOUVILLE FAS 2
Amende : 15€

ERMONT AMS : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24368059 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre FRANCONVILLE FC 4
Amende : 15€

ST BRICE FC : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24368115 & 24368143 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre MONTMAGNY SP 1 & 2
Amende : 15€ x 2 = 30€

MONTMORENCY FC : Non réception suite 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24369258 & 24369303 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre PUISEUX LOUVRES FC 3 & 4
Amende : 15€ x 2 = 30€

SURVILLIERS AV : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 et 2 sur matchs n° 24364692 et 24364737 du 12 03 22 – critérium U10/U11 - série 2 à Pierrelaye Fc.
Amende : 10€ x 2 = 20€

ANNULATION D'AMENDES

ROISSY US : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à FONTENAY FC
Amende : 10€




ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 2 AVRIL 2022

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022

FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 23 AVRIL 2022

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022



**Prochaine Réunion
Lundi 21 Mars 2022
à partir de 18 h 00**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 14 MARS 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÉGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
 - o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en seniors F)
 - o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en seniors F)
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

- NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**
- Absence non excusée aux réunions = **50€**
- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**
- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**
- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

U13F

**LA JOURNÉE CRITÉRIUM & AVENIR DU 29/01/22
EST REPORTÉE AU 09/04/22**



COURRIERS

PONTOISIENNE JS**Mail du 12/03/2022****U13F Groupe B Match n°24344948**

Nous avons bien pris note de votre courrier concernant le score qui a été inversé sur la FMI, le score sera changé.

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT**Mail du 10/03/2022****U11F GROUPE C***ENT MMB 1 / ADAMOIS OL 1*Changement de date :**Cette rencontre se jouera le 16/04/2022****Accord des deux clubs****Accord de la commission****JOUY LE MOUTIER FC****Mail du 12/03/2022**

Pris note de votre courrier cependant un mail a été envoyé en amont à tous les clubs le 02/02/2022.

BEZONS USO**Mail du 14/03/2022**

Pris note de votre courrier, il faut l'accord du club adverse pour modifier cette horaire.

ST LEU 95 FC**Mail du 14/03/2022****U13F AVENIR***ST LEU 95 FC 1 / GARGES FCM 1*Changement d'horaire et de stade :**Cette rencontre se jouera à 11H00 COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN à ST LEU LA FORET.****Accord des deux clubs****Accord de la commission****RC ARGENTEUIL****Mail du 14/03/2022****U13F AVENIR***RC ARGENTEUIL 1 / ENT SSG 1*Changement d'horaire et de stade :**Cette rencontre se jouera au STADE DU COUDRAY à ARGENTEUIL.****Accord des deux clubs****Accord de la commission****ENT VIARMES ASNIERES OL****Mail du 13/03/2022**

Pris note de votre volonté de recevoir le RASSEMBLEMENT du 02 avril en U7F, nous vous remercions de votre retour. Accord de la commission.

FORFAIT AVISÉ

JOUY LE MOUTIER FC**Mail du 11/03/2022****U13F GROUPE B Match n°24344949**

Pris note de votre forfait avisé



FORFAIT NON AVISÉ

CERGY PONTOISE FC
U13F AVENIR
MATCH du 12/03/22
Forfait non avisé – Amende 24 €

GARGES FCM
RASSEMBLEMENT U7F du 12/03/2022
Forfait non avisé – Amende 24 €

FESTIVAL U13F

Liste des équipes qualifiées pour la finale du Festival U13F du 02/04/22

ATTENTION à la suite d'une erreur sur le PV du 1^{er} Mars 2022 voici la liste corrigée

EQUIPES QUALIFIEES

- CENTRE 1 – **SARCELLES AAS**
- CENTRE 2 – **ERAGNY AS FC**
- CENTRE 3 – **ERMONT AS**
- CENTRE 4 – **CERGY PONTOISE FC**
- CENTRE 5 – **ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN**
- CENTRE 6 – **ST LEU 95 FC**
- CENTRE 7 – **RC ARGENTEUIL**
- CENTRE 8 – **FRANCONVILLE FC**

Le règlement et l'organisation de la finale sera envoyé par mails aux clubs.

CHALLENGE U11F

Liste des équipes qualifiées pour la finale du Challenge U11F du 23/04/22

EQUIPES QUALIFIEES

- CENTRE 1 – **ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN**
- CENTRE 2 – **RC ARGENTEUIL**
- CENTRE 3 – **GARGES FCM**
- CENTRE 4 – **GONESSE RC**
- CENTRE 5 – **SOISY ANDILLY MARGENCY FC**
- CENTRE 6 – **ST BRICE FC**
- CENTRE 7 – **ST LEU 95 FC**
- CENTRE 8 – **FOSES FU**

Le règlement et l'organisation de la finale sera envoyé par mails aux clubs



MARS 2022

SAMEDI 19 MARS 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	VAIQUE Michael 06 62 43 65 68	Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix	11H00	ST PRIX ES	
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
				GARGES FCM	1
				GONESSE RC	1
				ENT SSG	1
				ST LEU 95 FC	1
				ST PRIX ES	1
TOTAL DE CLUB PRESENTS 6 – NOMBRE DE JOEUSES ESTIMEES 44 filles					6

PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	CLAES David 06 14 20 62 23	Stade Paul Cheyron, rue Philippe Chevalier, Magny en Vexin	11H00	MAGNY EN VEXIN FC	
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				PERSAN US 03	1
				SOISY ANDILLY M. FC	2
				CERGY PONTOISE FC	1
				FOSES FU	1
				MAGNY EN VEXIN FC	1
TOTAL DE CLUB PRESENTS 6 – NOMBRE DE JOEUSES ESTIMEES 42 filles					7

ATTENTION L'ADRESSE DU CENTRE N°3 A CHANGE

PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
3	BOUSTANI ABDEL 07 35 56 24	Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny	11H00	COSMO TAVERNY	
				ARGENTEUIL FC	1
				FRANCONVILLES FC	1
				COSMO TAVERNY	1
				HERBLAY SUR SEINE FC	2
				ERMONT AS	2
TOTAL DE CLUB PRESENTS 5 – NOMBRE DE JOEUSES ESTIMEES 45 filles					7



AVRIL 2022

SAMEDI 02 AVRIL 2022

U7 F

ATTENTION L'ADRESSE DE CE CENTRE A CHANGE

RASSEMBLEMENT U7F du 02/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	BONNIER Rémy 06 33 33 23 74	COMPLEXE SPORTIF Maspoli, Rue Jean Moulin 95270 VIARMES	10H30	ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ST LEU 95 FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					11



SAMEDI 09 AVRIL 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 09/04/2022					
N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	LALOY Laetitia 06 48 72 04 25	Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M. Fourneau, Gonesse	11H00	GONESSE RC	
				MARLY LA VILLE ES	1
				SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
				CERGY PONTOISE FC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				GARGES FCM	1
				FOSSÉS FU	1
				GONESSE RC	1
TOTAL CLUBS PRESENTS					8

PLATEAU U9F du 09/04/2022					
N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	SOW Ousmane 07 58 57 15 67	Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien	11H00	ENT SSG	
				HERBLAY SUR SEINE FC	2
				ERMONT AS	2
				ST PRIX ES	1
				ST LEU 95 FC	1
				FRANCONVILLE FC	1
				ENT SSG	1
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					8

PLATEAU U9F du 09/04/2022					
N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
4	FITTE DUVAL PIERRE 06 38 84 51 67	Stade Raymond Fosset, rue Salengro, ST MARTIN DU TERTRE	10H00	BELLOY ST MARTIN ASC	
				PERSAN US 03	1
				COSMO TAVERNY	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				MAGNY EN VEXIN FC	1
				SARCELLES AAS	1
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					6



MAI 2022

SAMEDI 14 MAI 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	KERBRAT VALERIE 06 72 98 42 53	Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan	10H00	PERSAN US 03	
				COSMO DE TAVERNY	1
				ERMONT AS	2
				CERGY PONTOISE FC	1
				ENT VIARMES AS BEAUMONT	1
				ST PRIX ES	1
				ENT SSG	1
PERSAN US 03	1				
TOTAL					8

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	DELIGNE Michael 06 63 82 86 86	Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses	10H00	FOSSES FU	
				MAGNY EN VEXIN FC	1
				MARLY LA VILLE ES	1
				SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
				GONESSE RC	1
				PUISEUX LOUVRES	1
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
FOSSES FU	1				
TOTAL					8

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
4	GYAMFI EMMANUEL 06 66 09 70 48	Terrain J. BRAMI, Honneur Av. Paul Langevin, SARCELLES	11H00	SARCELLES AAS	
				ST LEU 95 FC	1
				FRANCONVILLE FC	1
				GARGES FCM	1
				ARGENTEUIL FC	1
				HERBLAY SUR SEINE FC	2
SARCELLES AAS	1				
TOTAL					7



SAMEDI 21 MAI 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 21/05/2022					
N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	Stade Cognevault, 3 rue du Commandant M. Fourneau, GONESSE	11H00	GONESSE RC	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ST LEU 95 FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL					11



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 15 MARS 2022

Présents : MM. Lacour – Plassart

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

Excusé : M. Valette

RÉCOMPENSES SAISON 2021/2022 « DIRIGEANTS MÉRITANTS » et « BÉNÉVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à a fin de ce procès-verbal.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.



CHAMPIONNAT

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
07/03/22	Cvo - Crédit Mutuel A. Fava / Phase 1 / Poule Unique	Asppt Cergy-Pontoise 1 - Mun.Gonesse 1
12/03/22	U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique	Osny Fc 1 - Eragny Fc 1
	U 14 D2 / Phase Unique / Poule A	Cosmo Taverny 2 - Ermont As 1
	U 14 D2 / Phase Unique / Poule A	Franconville Fc 2 - Garges Fcm 1
	U 14 D2 / Phase Unique / Poule B	Entente Ssg 3 - St Prix Es 1
	U 14 D2 / Phase Unique / Poule B	Montigny Ol 1 - Persan Us 03 1
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule A	Goussainville Fc 2 - Eragny Fc 2
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule A	Montmorency Fc 1 - Puiseux Louvres 95 1
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule B	Gonesse Rc 2 - Deuil Enghien Fc 2
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule B	Mery Meriel Bessanco 1 - Argenteuil Rc 3
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule B	EN. Groslay Ezanville 1 - St Leu 95 Fc 2
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule B	Menucourt As 1 - Jouy Le Moutier Fc 1
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule C	St Brice Fc 3 - Magny Vexin Fc 1
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule A	Neuville S/ Oise As 1 - Montsault Baillet Us 1
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule B	Courdimanche As 2 - Herblay Sur Seine Fc 2
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule C	Vexin A.S. 1 - Franconville Fc 3
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule C	EN. Ecoeu Bouffémont 3 - Champagne Sfc 95 1
	Critérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule B	Belloy St Martin Asc 1 - Jouy Le Moutier Fc 2
	Critérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule B	Osny Fc 1 - Mery Meriel Bessanco 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule A	Jouy Le Moutier Fc 1 - Soisy Andilly Margen 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C	St Brice F.C. 1 - St Leu 95 Fc 1
	Critérium U13 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C	Jouy Le Moutier F.C. 2 - Persan U.S. 1
	Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 2 / Poule B	Herblay Sur Seine Fc 2 - Ermont As 2
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule A	Pierrelaye Fc 1 - Surveilliers Avenir 1



	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule B	Pierrelaye Fc 2 - Surveilliers Avenir 2
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule A	St Ouen L'Aumone As 3 - Champagne Sfc 95 1
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule A	Cosmo Taverny 1 - Ezanville Ecoeu Us 1
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule B	St Ouen L'Aumone As 4 - Champagne Sfc 95 2
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule B	Cosmo Taverny 2 - Ezanville Ecoeu Us 2
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule C	St Ouen L'Aumone As 5 - Champagne Sfc 95 3
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule A	Cergy Pontoise Fc 11 - Montmagny S. 1
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule B	Cergy Pontoise Fc 12 - Montmagny S. 2
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	Villiers Le Bel Fc 4 - Argenteuil Rc 6
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	Cergy Pontoise Fc 14 - Montmagny S. 4
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule K	Entente Ssg 5 - Cormeillais A.C.S. 3
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule L	Entente Ssg 6 - Cormeillais A.C.S. 4
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule M	Adamois Ol 1 - Deuil Enghien Fc 1
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule N	Adamois Ol 2 - Deuil Enghien Fc 2
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule O	Cergy Pontoise Fc 5 - Franconville Fc 5
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule P	Cergy Pontoise Fc 6 - Franconville Fc 6
	Critérium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U	Goussainville Fc 1 - Marcouville City Cp 2
	Critérium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U	Cergy Pontoise Fc 1 - Persanaise Cfj 2
	Critérium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B	Attainville Futsal C 2 - Marcouville City Cp 2
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule C	Villiers Le Bel Fc 3 - Argenteuil Rc 5
13/03/22	Seniors D2 / Phase Unique / Poule B	Franconville Fc 2 - Cergy Pontoise Fc 3
	Seniors D3 / Phase Unique / Poule A	Champagne Sfc 95 2 - Persan Us 03 2
	Seniors D3 / Phase Unique / Poule C	Thillay Esm 1 - Ezanville Ecoeu Us 2
	Seniors D4 / Phase Unique / Poule C	Fontenay Fc 2 - Ermont As 3
	Critérium Vétérans + De 45 Ans / Poule D	Herblay Sur Seine Fc 15 - Franconville Fc 15



Anciens D3 / Phase Unique / Poule A	Domont Fc 11 - St Prix Es 12
Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A	Cormeillais Acs 25 - Pecq Us Le 25
U 16 D2 / Phase Unique / Poule A	Sarcelles Aas 3 - Ermont As 1
U 16 D3 / Phase Unique / Poule A	Gonesse Rc 1 - Vaureal Fcm 2
U 16 D3 / Phase Unique / Poule A	Argenteuil Rc 3 - St Brice Fc 3
U 16 D3 / Phase Unique / Poule A	Cormeillais Acs 3 - Thillay Esm 1
U 16 D3 / Phase Unique / Poule B	Champagne Sfc 95 1 - Domont Fc 1
Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule A	Persanaise Cfj 1 - Attainville Futsal C 1
Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B	Sannois Futsal Club 1 - Persanaise Cfj 2

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google **VERSION 3.9.0.0** Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0**). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous !

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)...

LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match



- Effacer les données et vider le cache





DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T

2022

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date
Président

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 25 mars 2022



Opération bénévole du mois

Saison 2021/2022

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

.....

Nom : Prénom :

.....

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du club

Date :

Avis CDIF : (réservé)



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 08 MARS 2022

Présents : MM. Febvay - Lacour - Plassart - Da Mata – Chuppé.

Assite : M. Letellier (Comité).

Excusés : MM. Andrieu - Brognara

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de SAINT BRICE : NNI 955390102 et 955390103

M. FEBVAY et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacé le lundi 14 mars 2022 à 19h30, au Stade Léon GRAFFIN, Route de la FORÊT pour confirmation de classement de l'éclairage.

Ville de MONTSOULT : NNI 954300101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 21 mars 2022 à 19h30, au Stade du COSEC, rue Emile COMBES pour confirmation de classement de l'éclairage.
Rendez-vous sur place.



Ville de SAINT MARTIN DU TERTRE : NNI 955660101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 21 mars 2022 à 21h, au Stade Raymond FOSSET, rue Roger SALENGRO pour confirmation de classement de l'éclairage.
Rendez-vous sur place.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 14 MARS 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos.

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Marcouville City Cp : Mail du 24-02-22

Pris note de l'absence de l'équipe de Persanaise Cfj 2 pour la rencontre U11 du 19-02-22.

Attainville Futsal : Mail du 24-02-22

Pris note du dépôt de la feuille de match U13 du 05-02-22 dans la boîte aux lettres du DVOF.

Les Sportifs de Garges : Mail du 28-02-22 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre n° **23679598** contre Eaubonne Csm au dimanche 13-03-22 à 17H00 en raison de l'occupation du gymnase le samedi 12-03.

Accord des 2 clubs, accord de la commission.

Gadiostarr FC : Mail du 01-03-22

Pris note du changement de gymnase pour vos rencontres à domicile :

Gymnase Pierre de Coubertin - 4 rue Léon Blum – 95400 Villiers le Bel – le samedi à 20H15

Attainville Futsal : Mail du 06-03-22

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 12-03-22 pour la rencontre de critérium U13 contre Les Sportifs de Garges.

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Montmagny Asfs : Mail du 07-03-22

Pris note du doublon de matchs le lundi 11-04-22 dans votre gymnase.

Match championnat D2 : n° **23837621** contre Combo Futsal 1

Match CVO Futsal : n° **24384576** contre Argenteuil Fc

La commission Futsal maintient la rencontre de CVO Futsal au lundi 11-04-22.

La commission Futsal vous demande de trouver un accord avec Combo Futsal pour le report de la rencontre de championnat D2 à une autre date. Si pas d'accord trouvé, la commission programmera le match au lundi 02-05-22.

Persanaise Cfj : Mail du 11-03-22

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U15 à Cergy Pontoise le samedi 12-03-22.

Arnouville Usc : Mail du 14-03-22

Pris de note votre interrogation concernant le nombre de point de l'équipe de Combo Futsal en championnat D2 futsal groupe A. La commission demande au secrétariat de vérifier le comptage des points.

Goussainville Fc : Mail du 14-03-22

Pris note du résultat de la rencontre D2 groupe A : Rc Argenteuil contre Fc Goussainville 2 du 10-03-22

Garges Djibson Asc : Mail du 14-03-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre N° **23679606** contre Attainville Futsal 2 **au 16-04-22**.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Attainville Futsal : Mail du 14-03-22

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre N° **23679606** contre Garges Djibson Asc **au 16-04-22**.

CRITÉRIUM ^{2ème} PHASE : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).



CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match n° 24370383 : Attainville Futsal C 1 / Persanaise Cfj 1 du 05-02-22
Attainville Futsal C 1 : 4 Buts
Persanaise Cfj 1 : 4 Buts

FUTSAL D2

Match n° 23837575 : RC Argenteuil 1 / Goussainville FC 2 du 10-03-22
Lecture de la feuille de match
RC Argenteuil 1 : 9 Buts 3 Points
Goussainville FC 2 : 2 Buts 0 Point

MATCHS REMIS

CRITERIUM U11

Match n° 24370446 : Attainville Futsal C1 / Sportifs de Garges 1 : **le samedi 16-04-22 à 14H00.**

CRITERIUM U13

Match n° 24370418 : Attainville Futsal C2 / Sportifs de Garges 1 : **le samedi 16-04-22 à 12H00.**

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM FUTSAL U15

Match n° 24369970 : Goussainville Fc 1 / Marcouville City CP 2 du 12-03-22

CRITÉRIUM FUTSAL U11

Match n° 24370448 : Persanaise Cfj 1 / Attainville Fc 1 du 13-03-22
Match n° 24370477 : Sannois Fce 1 / Persanaise Cfj 2 du 13-03-22

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM FUTSAL U15

Match n° 24369968 : Persanaise Cfj 2 / Garges Djibson Asc 1 du 13-02-22



NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM FUTSAL U11

Match perdu par pénalité aux 2 équipes et amende de 15€ au club recevant

Match n° 24370471 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 2 du 06-02-22

Sannois Fce 1 : 0 But

Marcouville City CP 2 : 0 But

Sannois Fce : **amende 15€**

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

CRITERIUM FUTSAL U15

Match n° 24369972 : Cergy Pontoise Fc 1 / Persannaise Cfj 2 du 12-03-22

Mail hors-délai de Persannaise.

Cergy Pontoise Fc 1 : 5 Buts

Persannaise Cfj 2 : 0 But

Persannaise Cfj : **Amende 24 €**

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24384576	MONTMAGNY ASFS 1	ARGENTEUIL FC 1	Lundi 11-04 à 20H45
2	24384577	MONTMORENCY FUTSAL 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 16-04 à 11H00
3	24384578	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SANNOIS FCE 1	Samedi 16-04 à 20h30
4	24384579	EAUBONNE CSM 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 16-04 à 20h30

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 16 avril 22, date butoir)

Match n° 24384577 : Montmorency Futsal 1 / Sportifs de Garges 1

L'équipe de Sportifs de Garges ayant une rencontre de Coupe de Paris programmée le samedi 16-04-22, la commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour jouer la rencontre en semaine avant le **15-04-22**.
Prévenir la commission, faire la demande sur Footclubs.

**Match n° 24384579: Eaubonne Csm 1 / Marcouville City CP 2**

L'équipe de Marcouville City CP ayant une rencontre de Coupe de Paris programmée le samedi 16-04-22, la commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour jouer la rencontre en semaine avant le **15-04-22**. Prévenir la commission, faire la demande sur Footclubs.

Arbitrage :

Désignation de deux **(2)** arbitres officiels **à la charge des 2 clubs**.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur n°4	Vainqueur n° 2	
2		Vainqueur n°3	Vainqueur n° 1	

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24435813	OSNY UNITED 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Samedi 16-04 à 17H00
2	24435814	GOUSSAINVILLE FC 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Vendredi 15-04 à 20H30
3	24435815	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	JOUY LE MOUTIER FC 2	Lundi 11-04 à 21H00
4	24435816	MONTMORENCY FUTSAL 2	ARGENTEUIL FC 3	Samedi 16-04 à 16H00

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 16 avril 22, date butoir)

Arbitrage :

Désignation de deux **(2)** arbitres officiels **à la charge des 2 clubs**.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. Prévenir la commission et la CDA.


TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur n°3	Vainqueur n°2	
2		Vainqueur n°1	Vainqueur n°4	

PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°8 - Week-end des 26 et 27 Mars 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 26 Mars 2022 (coup d'envoi à 11h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)
Journée N°9 - Week-end des 09 et 10 Avril 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 09 Avril 2022 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)



PLATEAUX FUTSAL U9

Week-ed des 19 et 20 Mars 2022			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 19 Mars 2022 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)
Dimanche 20 Mars 2022 (Coup d'envoi à 09h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges Persanaise Cfj (1&2) Ermont Ams (1&2) Goussainville Fc
Week-end des 02 et 03 Avril 2022			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 02 Avril 2022 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda - 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc Goussainville Fc Les Sportifs de Garges Attainville Futsal (1&2)
Samedi 02 Avril 2022 (coup d'envoi à 12h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City Cp (1&2) Persanaise Cfj (1&2) Ermont Ams (1&2)

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal
Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 28 et 29 mai ou 4 et 5 juin 2022

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion
Lundi 28 mars 2022 à 18H30



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 16 Mars 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 27 Mars 2022

U16 D3

Match 23491383: Montigny OL / Ermont Acf

Délégué M. Albert Acapandje, à la charge de Montigny OL

U18 D1

Match 23489017 : Ermont AS / RC Argenteuil

Délégué M. Joseph Plassart

Seniors D1

Match 23497042 : Herblay S/Seine FC / Cormeillais ACS

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 23497044 : Entente SSG / Soisy AM FC

Délégué M. Christian Febvay

Match 23497046: St Leu FC / Montigny OL

Délégué M. Gérard Alcan

Match 23497048 : Argenteuil FC / Ecoen FC

Délégué M. Laurent Valette

Match 23497050 : Groslay FC / St Brice FC

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 23497052 : Persan US / Goussainville FC

Délégué principal M. Jean-Pierre Lacour à la charge de Persan US

Délégué adjoint M. Faouzi Belhamra à la charge de Persan US

Seniors D4

Match 23468328 : Entente MMB / Eclair de Puiseux

Délégué M. Michel Bailliez, à la charge de l'Entente MMB